

les mettre à notre disposition. Cela fait, le ministre de la Défense nationale et le comité de guerre devraient se tenir au courant pour savoir exactement où en est la question des renforts outre-mer et combien d'hommes comptent les réserves de renfort.

Le décret du conseil que le Gouvernement a déposé autorise l'envoi de 16,000 hommes outre-mer, ce qui, selon moi, n'est pas une solution satisfaisante à ce problème. C'est un compromis. Il ne peut être tenu que pour un ajustement temporaire. Ce n'est qu'une conscription partielle pour outre-mer. Il peut calmer pour quelque temps les clameurs spontanées que le pays a fait entendre quand il fut porté à croire que le premier ministre et son Gouvernement n'avaient pas l'intention d'envoyer les soldats de l'armée territoriale outre-mer, mais je ne crois pas qu'il suffise au peuple lorsque celui-ci le comprendra parfaitement. Le décret ne donne pas l'assurance que des renforts seront constamment envoyés en nombre suffisant, il n'oblige pas non plus les mobilisés à servir sur tout théâtre de guerre. Il a été qualifié, et fort à propos, par l'ancien ministre de la Défense nationale de "mesure tiède et partielle". Il a dit qu'il était loin d'être satisfait de l'attitude temporisatrice que ce décret indiquait. J'approuve entièrement la critique qu'il en fait et les objections formulées par le chef de l'opposition et d'autres honorables députés de ce côté comme d'autres endroits de la Chambre. Je ne trouve cependant aucune utilité à réitérer ces objections en ce moment.

Il est évident que c'est le soulèvement de l'opinion publique qui a forcé le premier ministre et son cabinet à adopter le décret du conseil. Le premier ministre préférerait cela à la démission ou à l'appel au peuple. Le ministre de la Défense nationale, à qui il incombe de mettre ce décret à exécution, disait ce qui suit, le jour où cette mesure fut déposée sur le Bureau, comme on peut le relever à la page 6926 du *hansard* du 23 novembre:

J'ai pleinement foi dans le volontariat en ce qui concerne l'armée canadienne.

J'avoue en toute franchise que je ne puis concevoir qu'un homme qui a "pleinement foi" dans le volontariat puisse, sur sa conscience et sur son honneur, appliquer ce décret, qui prévoit la conscription pour le service outre-mer.

J'ai entendu la déclaration du ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) et j'ai lu dans les journaux les discours prononcés par le ministre des Pêcheries (M. Bertrand), par le ministre des Munitions et approvisionnements (M. Howe) et par d'autres membres du Gouvernement. Je n'ai pas l'intention de les passer en revue cet après-midi, car ces dis-

cours ont été consignés au compte rendu de cette Chambre, mais j'affirme que je ne puis comprendre comment, lorsqu'il se trouve dans le cabinet certains honorables députés qui s'opposent à ce décret, d'autres qui appuient cette mesure parce qu'ils ont été forcés de le faire et quelques-uns seulement qui y croient, nous pourrions espérer que le Gouvernement l'appliquera ou verra à ce qu'il soit appliqué comme il convient. Si les membres du cabinet entretiennent de tels sentiments, comment pouvons-nous avoir confiance que le Gouvernement enverra des renforts entraînés outre-mer en nombre suffisant pour maintenir un vigoureux effort de guerre?

Je me propose de voter contre la motion et d'appuyer l'amendement; je tiens à signaler, en terminant, que quiconque vote contre l'amendement de l'opposition se prononce contre la conscription pour le service outre-mer.

M. THOMAS V. GRANT (Kings): Je ne reprendrai pas les propos de l'honorable préopinant, le député de Saint-Jean-Albert (M. Hazen). Je dois dire cependant que son discours est le plus tolérant et moins fielleux de tous ceux qu'ont prononcés les honorables vis-à-vis.

J'ai été élu, à une très grande majorité, en 1940 dans la circonscription de Kings. On me chargeait de venir, à Ottawa, appuyer le parti libéral, dirigé par Mackenzie King. En 1942, le Gouvernement était relevé de la promesse qu'il avait faite au sujet de la conscription. Il y a quelques semaines, je fus de nouveau choisi candidat officiel du comté de Kings, à condition que je prisse l'engagement d'appuyer le parti libéral à la Chambre des communes. Si je n'avais pas pris cet engagement, je n'aurais pas été nommé candidat officiel aux prochaines élections.

Mardi soir dernier, nous avons eu le privilège d'entendre le magnifique discours qu'a prononcé l'honorable représentant de Lotbinière (M. Lapointe), officier tout juste de retour du front allemand. Il nous a dit que la conscription était ni nécessaire, ni désirable, ni opportune à l'heure actuelle. Pour ma part, je ne crois pas que les soldats à la ligne de feu tiennent, à cette étape-ci de la guerre, à recevoir des conscrits comme renforts. Les membres de l'opposition nous ont dit les nombreuses lettres qu'ils ont reçues de combattants outre-mer réclamant des renforts immédiats. Ma circonscription, compte tenu de sa population, a sans doute envoyé autant de soldats à la ligne de feu que tout autre circonscription. Or je n'ai reçu aucune lettre de ce genre. Cependant des épouses et des mères m'ont demandé si l'on ne pourrait pas faire reve-